

les Cabardiniers (a), qui n'ont jamais appartenu à la Porte ni à la Crimée, mais encore de demander dans les lettres de récréance du Sultan & du Visir, remises à l'ambassadeur prince Repnin, que la liberté & l'indépendance des nations tartares dans leur état politique & civil fût entièrement abolie, en y ajoutant de remettre sous la domination du Sultan les places cédées à la Russie, Kercz, Genicale & Kinburn, Sa Maj. Imperiale par tous ces faits, se trouve dans la nécessité indispensable pour le maintien de la dignité & afin de remettre sa cour impériale dans l'égalité maintenant violée des conditions de la paix des deux empires, d'user de représailles, & en suivant l'exemple de la Porte elle-même, de faire entrer ses troupes dans Précop, comme en un lieu d'un état tiers, qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre partie, & où il se trouve autant ou plus d'habitans, qui font consister la durée de leur bien-être, non dans la servitude & la dépendance étrangère, mais dans une liberté & une indépendance absolue de qui que ce soit; & ce faisant, d'ordonner au fousigné son envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire, de déclarer au ministre de la sublime Porte ottomane, qu'une telle démarche, à laquelle la Porte elle-même l'a forcée, n'a absolument d'autre but que de faire effectuer définitivement les engagemens sacrés des articles de la paix entre les deux hautes puissances signés par leurs plénipotentiaires à Kainaragig, & solennellement

---

(a) La Cabardinie est l'étendue de pays, qui avoisine la mer d'Azoff entre la place de ce nom & le Cuban : c'est une horde de tartares-circassiens, qui l'occupe, & qui dans plusieurs cartes est placée sous l'empire russe, tandis que les Cara-Nogaies ou tartares-noirs sont assignés à l'empire ottoman : mais l'un & l'autre de ces peuples sont des hordes nomades ou errantes, qui ne reconnoissent d'autre domination que celle du plus fort.